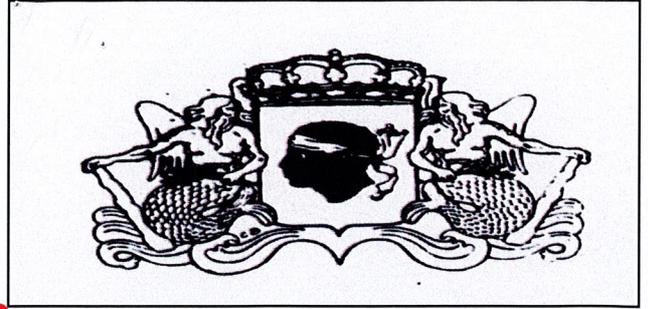
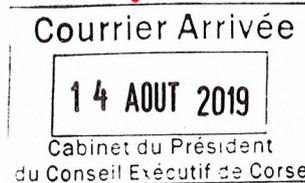


Département de la Corse du Sud  
Mairie de Santa Maria Siché  
20190 Santa maria Siché  
Téléphone : 04.95.25.70.48  
Télécopie : 04.95.25.78.80



7938.



Santa Maria Siché, le 09/08/2019,

**La Collectivité de Corse**  
**Mr le Président du Conseil Exécutif de Corse**  
**Mr Gilles SIMEONI**  
**Hôtel de la Collectivité de Corse**  
**22, Cours Grandval**  
**BP 215 – 20187 Ajaccio Cedex 1**

COURRIER ARRIVÉE  
LE 2/08/2019  
N° 18 706

Monsieur le Président ,

A la suite de votre courrier datant du 10 juillet 2019, la Mairie de Santa Maria Siché souhaite porter à votre connaissance sa contre-proposition, relative au projet de modification du nouveau périmètre des espaces stratégiques agricoles du PADDUC.

Vous trouverez donc ci-joint au présent courrier un exemplaire de notre dossier ainsi qu'une clé USB, afin de contribuer pertinemment à ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueux sentiments.

Le Maire  
François PELLONI

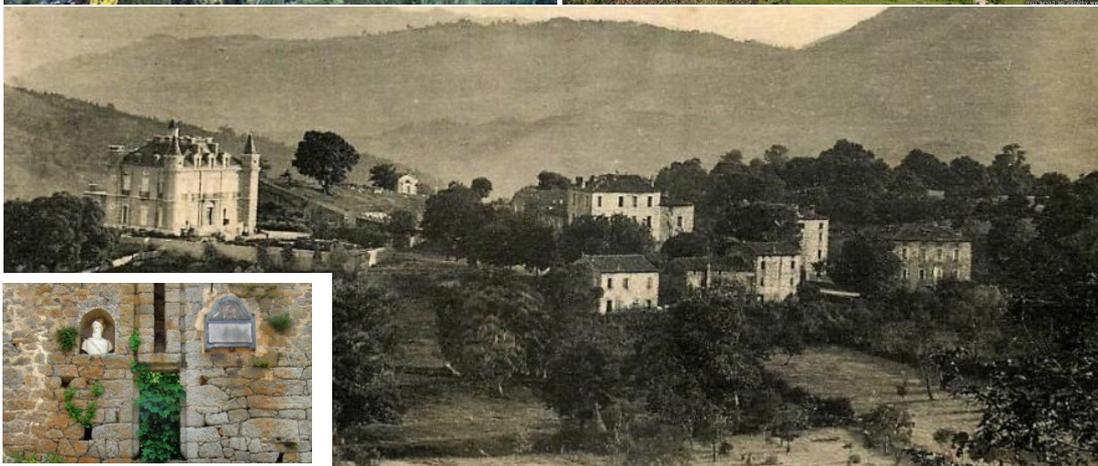


Collectivité de Corse



# SANTA MARIA SICHE

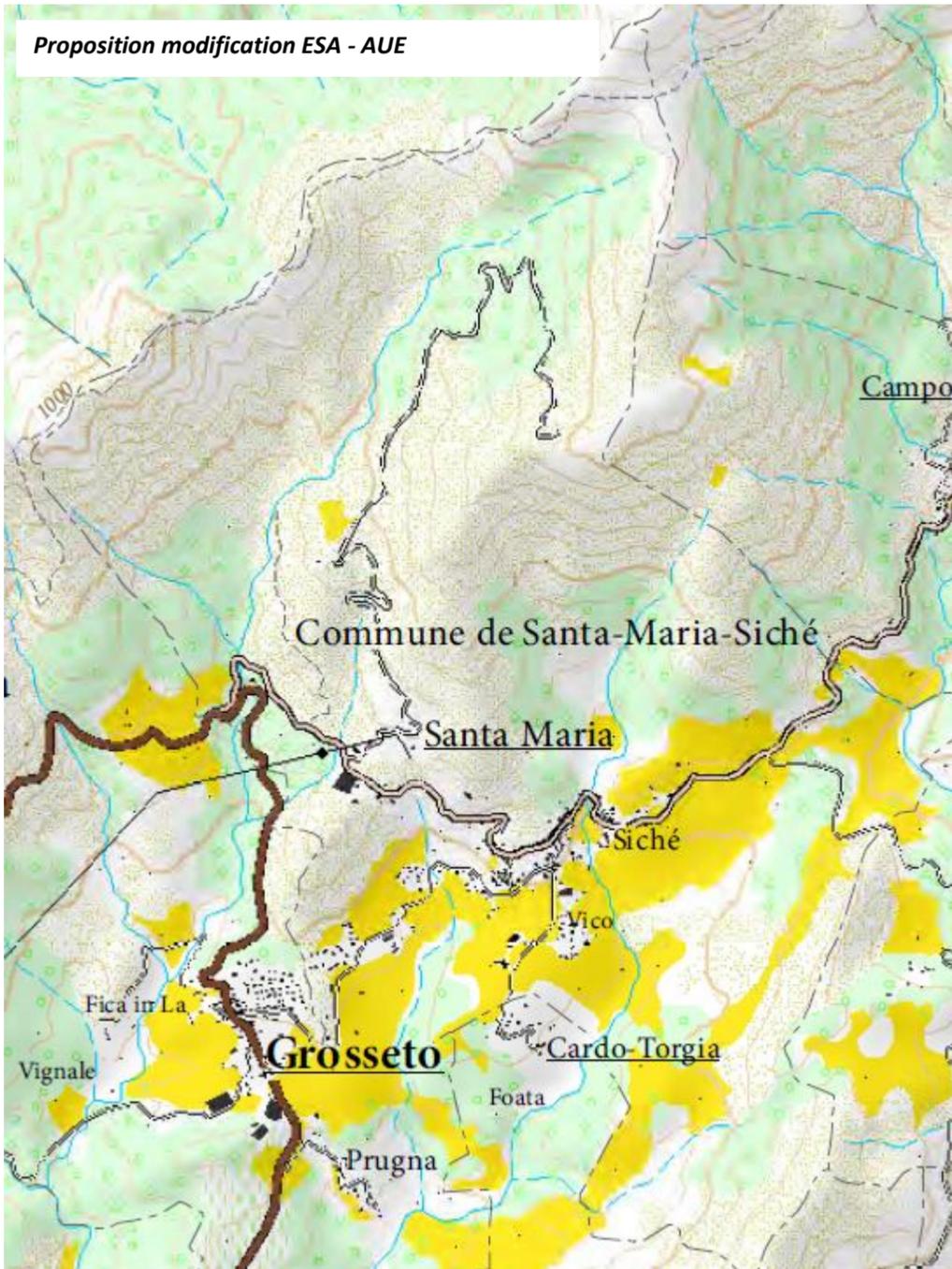
Proposition de modification du nouveau  
Périmètre des ESA du Padduc  
Contre-proposition commune



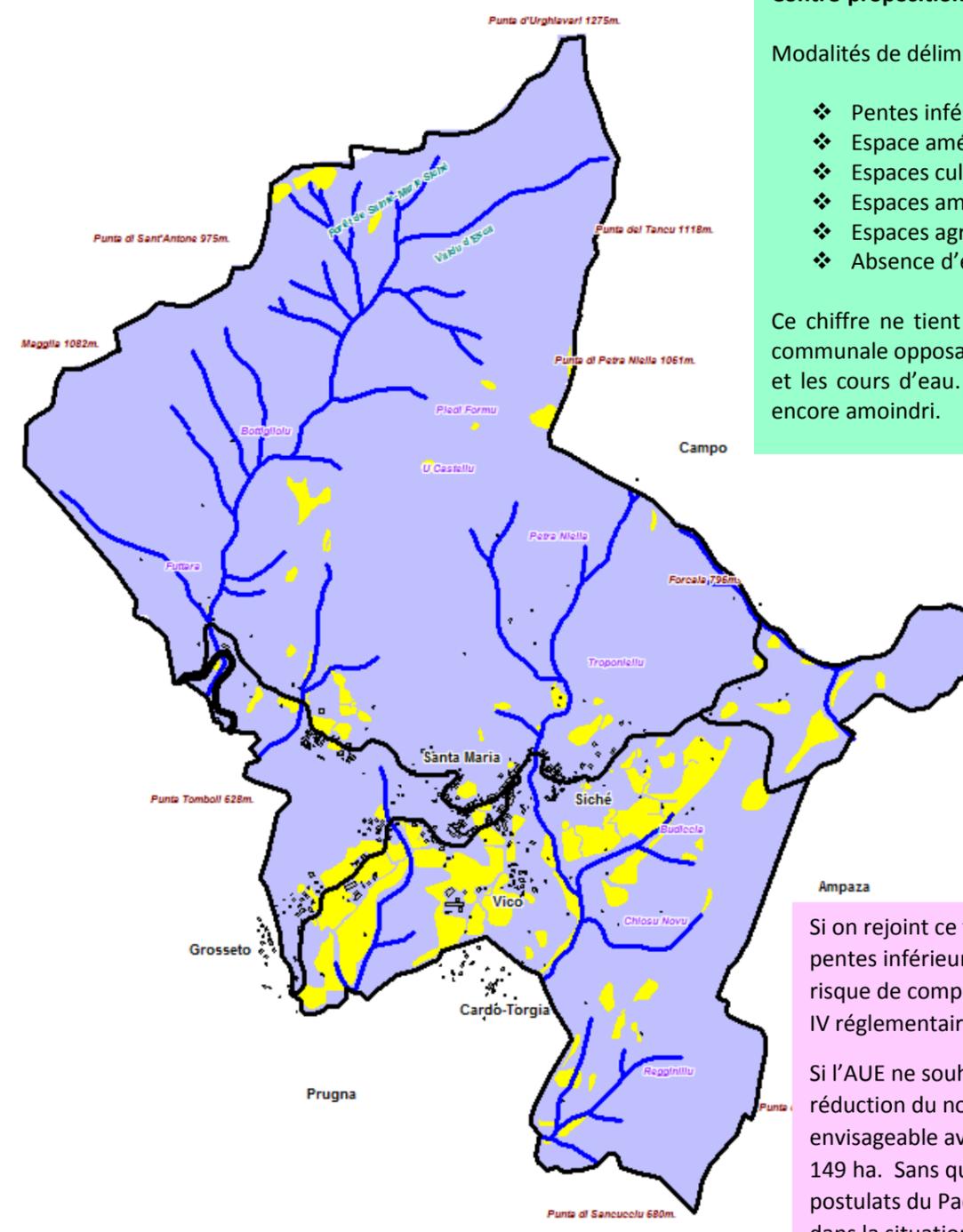
Août 2019



**Proposition de modification périmètre ESA : commune de SANTA MARIA SICHE**



ESA (AUE) : 149ha.  
 ESA proposition commune de Santa Maria Siché : 75,5ha



**Contre-proposition ESA, commune de SANTA MARIA SICHE**

**Contre-proposition Santa Maria Siché : 75,5ha**

Modalités de délimitation des ESA :

- ❖ Pentes inférieures à 15% avec
- ❖ Espace améliorables à forte potentialité.
- ❖ Espaces cultivables à fortes potentialités
- ❖ Espaces améliorables de potentialités moyennes.
- ❖ Espaces agricoles (1982 –Sodeteg).
- ❖ Absence d'espaces irrigables (réseau OEHC).

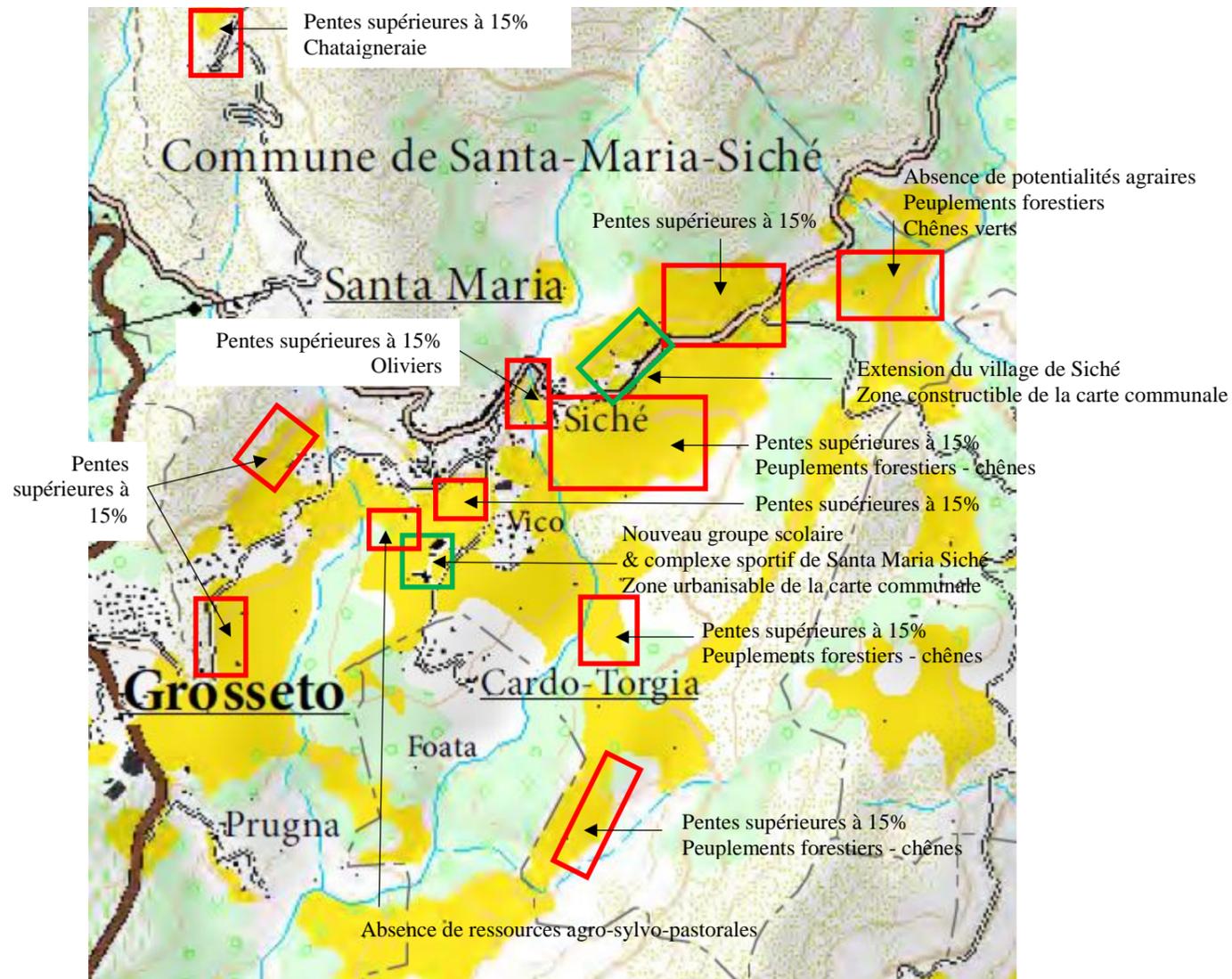
Ce chiffre ne tient pas compte du périmètre de la carte communale opposable mais a sorti les bâtiments, la voirie et les cours d'eau. Dans le cas contraire, le chiffre serait encore amoindri.

Afin de se rapprocher du chiffre affiché par le Padduc, il faudrait sortir du postulat des pentes à 15% et ajouter les espaces présentant des potentialités agro-sylvo-pastorales, ce que semble avoir réalisé le travail infographiste de l'AUE qui par contre ne tient systématiquement pas compte des bâtiments, des voiries, des cours d'eau et à fortiori de la carte communale opposable.

Si on rejoint ce travail en ne tenant pas compte des pentes inférieures à 15% afin de définir les ESA on risque de compromettre les postulats page 48 du livret IV réglementaire du Padduc.

Si l'AUE ne souhaite pas y déroger alors seule la réduction du nombre d'ESA imposé à la commune est envisageable avec un rabaissement à 75 ha au lieu de 149 ha. Sans quoi l'application stricto sensu des postulats du Padduc reste formellement impossible dans la situation et suivant le déterminisme géographique de la commune de Santa Maria Siché

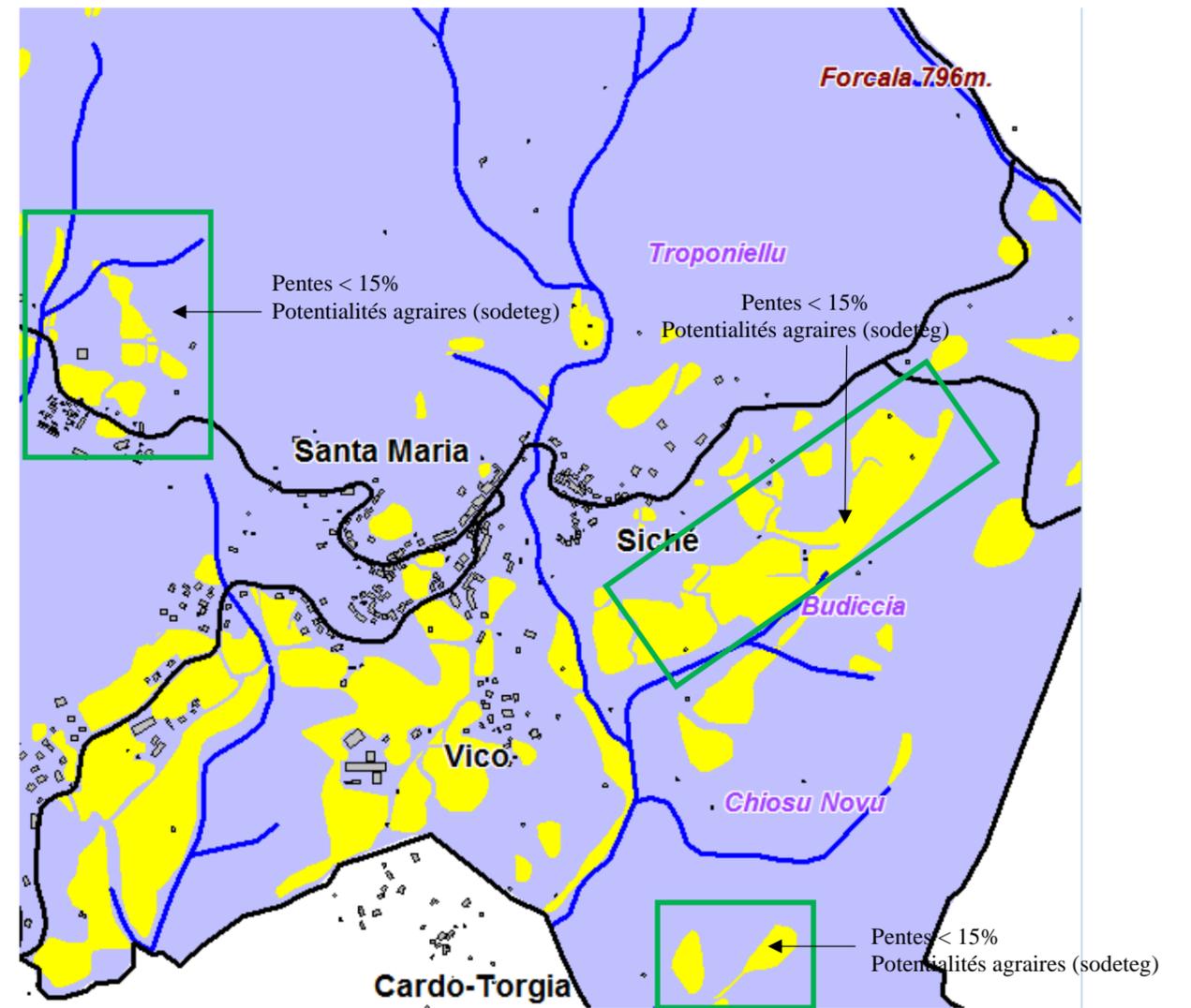
**Proposition modification ESA – AUE et commentaires commune de SANTA MARIA SICHE**



Un souci d'appréciation

- ❖ Des pentes de moins de 15% .
- ❖ Des potentialités agraires (base Sodeteg).
- ❖ De la présence de peuplements forestiers.

**Contre-proposition ESA, commune de SANTA MARIA SICHE**



Programmation

Nouveau groupe scolaire de Sainte-Marie Siché

Renforcement des densités et extension du village de Vico (Sampiero Corso).

Extension du village de Santa Maria au sud et à l'Est de la gendarmerie.

Extension du village de Siché vers l'Est (route de Campu).

## Conclusion

Ce dossier se veut répondre au courrier en date du 10 juillet 2019. La commune de SANTA MARIA SICHE souhaite apporter quelques remarques quant au projet de cartographie relevant des modifications de la carte des ESA du Padduc arrêté par délibération du Conseil Exécutif de Corse n°ARR 19/364 CE en date du 2 juillet 2019.

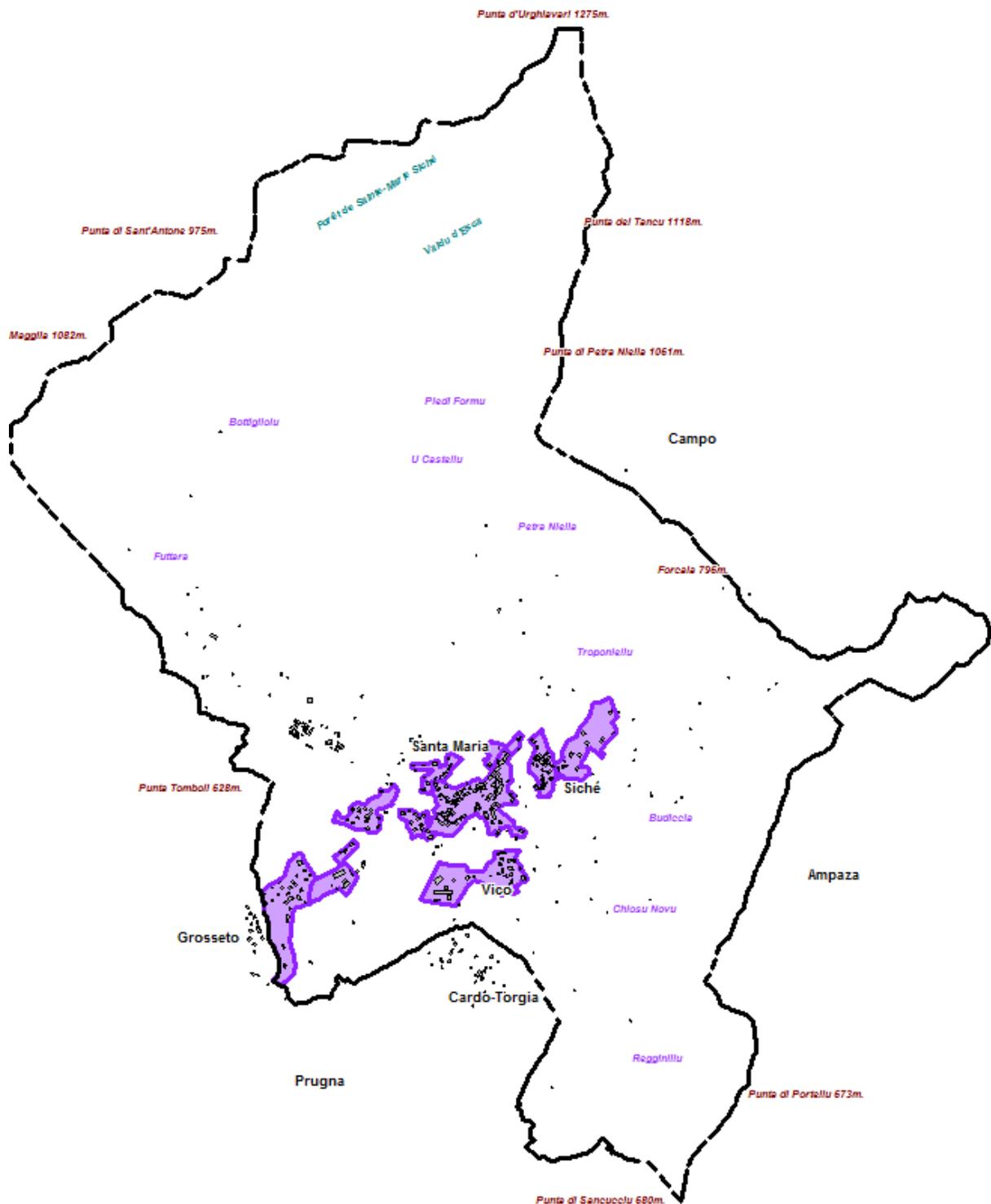
1. La nouvelle proposition de périmètre ESA de l'AUE ne semble pas tenir compte des pentes de moins de 15% comme facteur déterminant à la base des espaces stratégiques agricoles sur de multiples secteurs et outrepassé ce postulat pourtant inscrit au Padduc page 48 du Livret IV réglementaire. A contrario, sur certains secteurs il semblerait que la notion de pente inférieure à 15% ne soit pas retenue malgré la présence de potentialités agraires.
2. Le cumul des pentes inférieures à 15% sur l'ensemble de la commune de Santa Maria Siché sans prendre en considération la dispersion du bâti, les potentialités agraires ne dépasse pas les 154ha (bruts) ce qui rend impossible la mise en compatibilité avec les 149ha d'ESA attendus par le Padduc.
3. Le cumul des pentes de moins de 15% croisé aux potentialités agricoles ne dépasse pas 86,9ha et moins de 74,8ha si on tient compte de formes urbaines ou du périmètre constructible de la carte communale opposable
4. Quelques tâches font l'objet d'un classement en ESA alors qu'il s'agit de châtaigneraies ou d'oliveraies et non pas de potentialités agraires améliorables ou cultivables. Ces éléments ne figurent pas comme constitutifs des ESA page 48 du livret IV du Padduc.
5. Certains équipements publics (crèche, groupe scolaire, complexe sportif) alors en place, certes récents sont couverts par des ESA et tronquent la réalité et le chiffre officiel retenu par commune.
6. Les zones constructibles de la carte communale n'ont pas été prises en compte dans la dispersion des ESA.

Au-delà, le plus important est de constater que les surfaces cumulant les pentes inférieures à 15% couplées aux potentialités agro-sylvo-pastorales et à l'agriculture (1982) ne semblent pas atteindre 149 ha comme l'a retenu le Padduc pour la commune de Santa Maria Siché mais moins de 76 ha en retirant les bâtiments, les voiries, les cours d'eau, ce qui rend impossible la mise en compatibilité en termes d'urbanisme entre les ESA de la commune et le volume retenu par le Padduc.

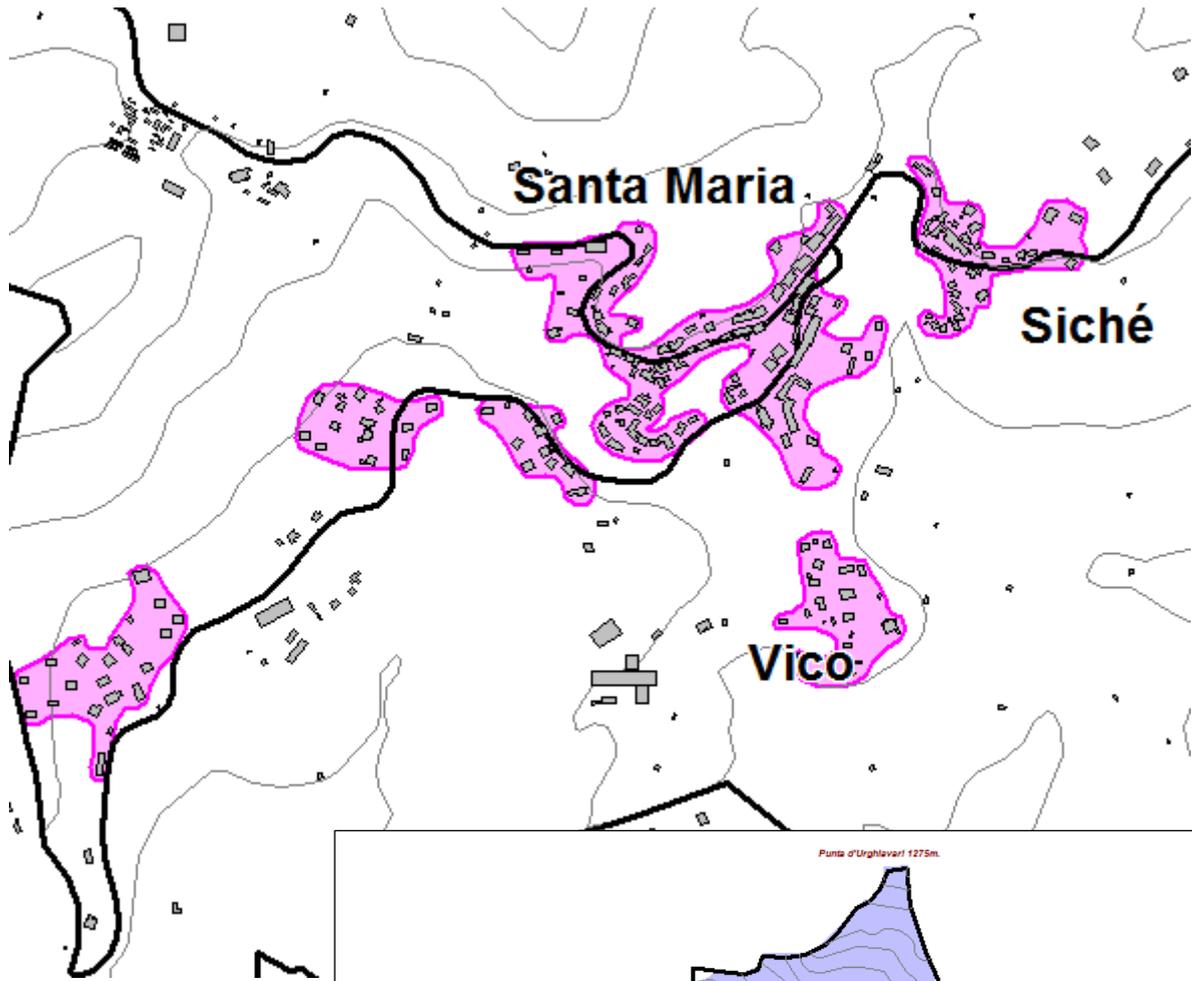
Soit les postulats du Padduc sont à revoir en termes de qualification des ESA – ce qui juridiquement sous-entendrait une révision et non une modification. Soit le chiffre dédié à la commune de Santa Maria Siché est à revu considérablement à la baisse aux alentours de 75ha tel que démontré (Cf. argumentaires + cartes et chiffres en annexes). L'impact semble différent en fonction du choix retenu. Il incombe aux services compétents de s'impliquer durablement quant aux choix qui seront retenus au final à cet effet pour la commune de Santa Maria Siché.

C'est pourquoi la commune de Santa Maria Siché sollicite toute l'attention de l'AUE afin de prendre en considération les observations et les requêtes développées dans la présente note et repose toute sa confiance sur le bon sens des services compétents et des décideurs de l'AUE.

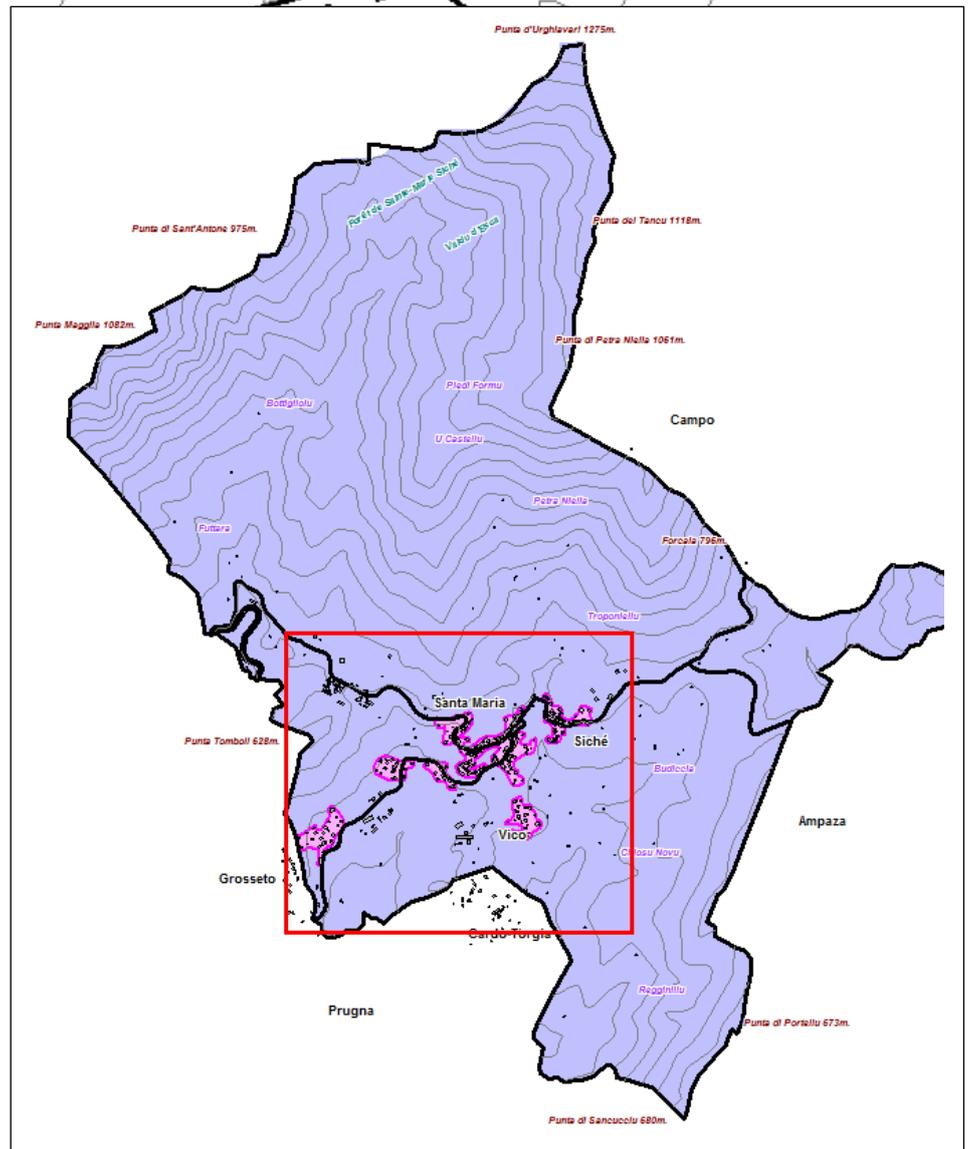
## Annexes



*Extrait carte communale opposable*  
**Commune de Santa Maria Siché : 40,1 ha**



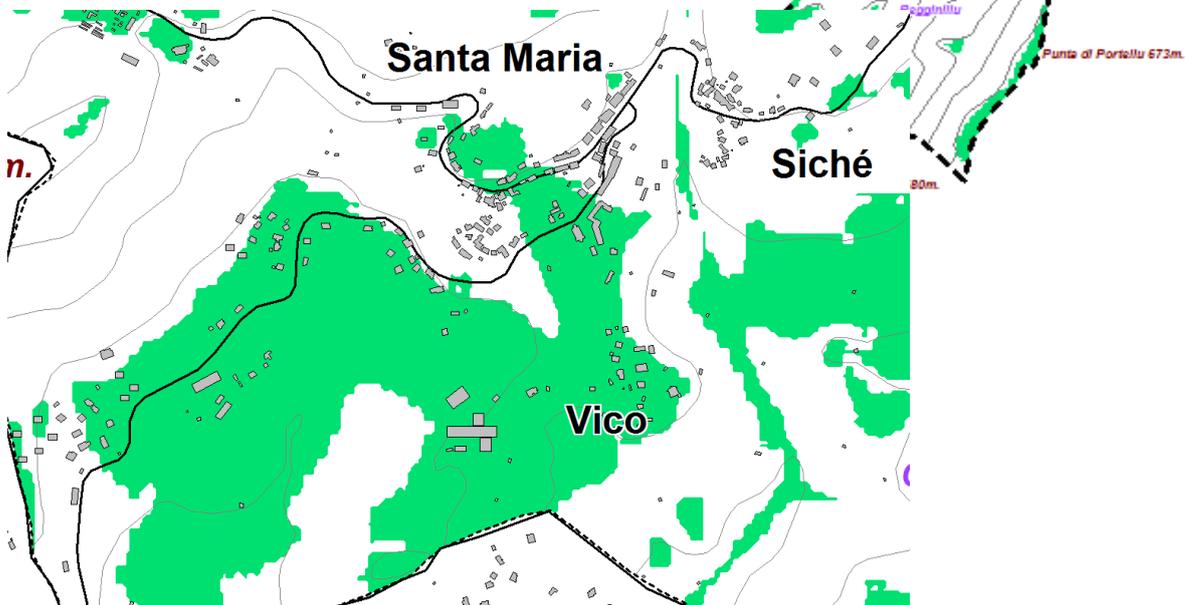
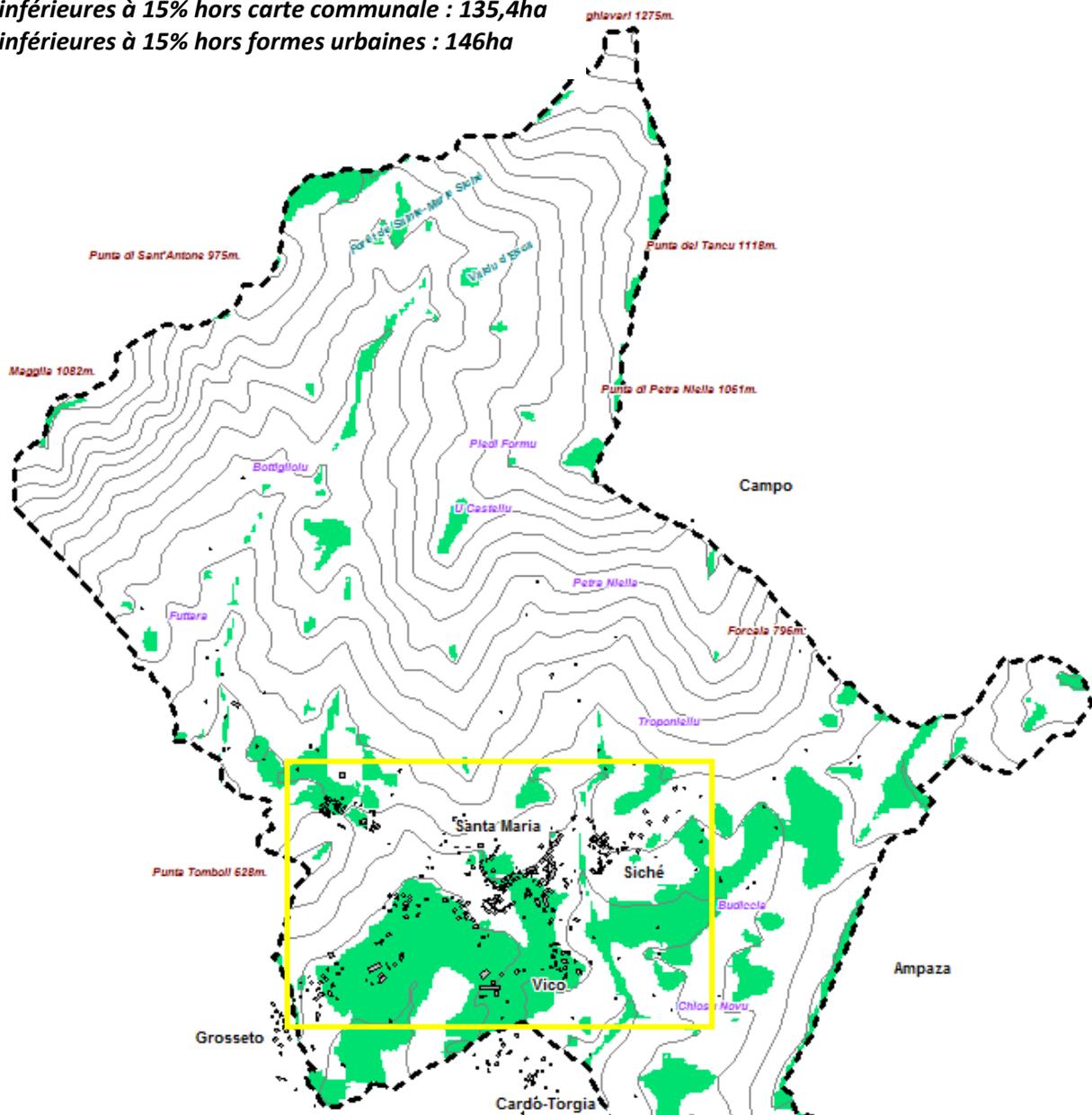
**Formes urbaines : 18,8ha**

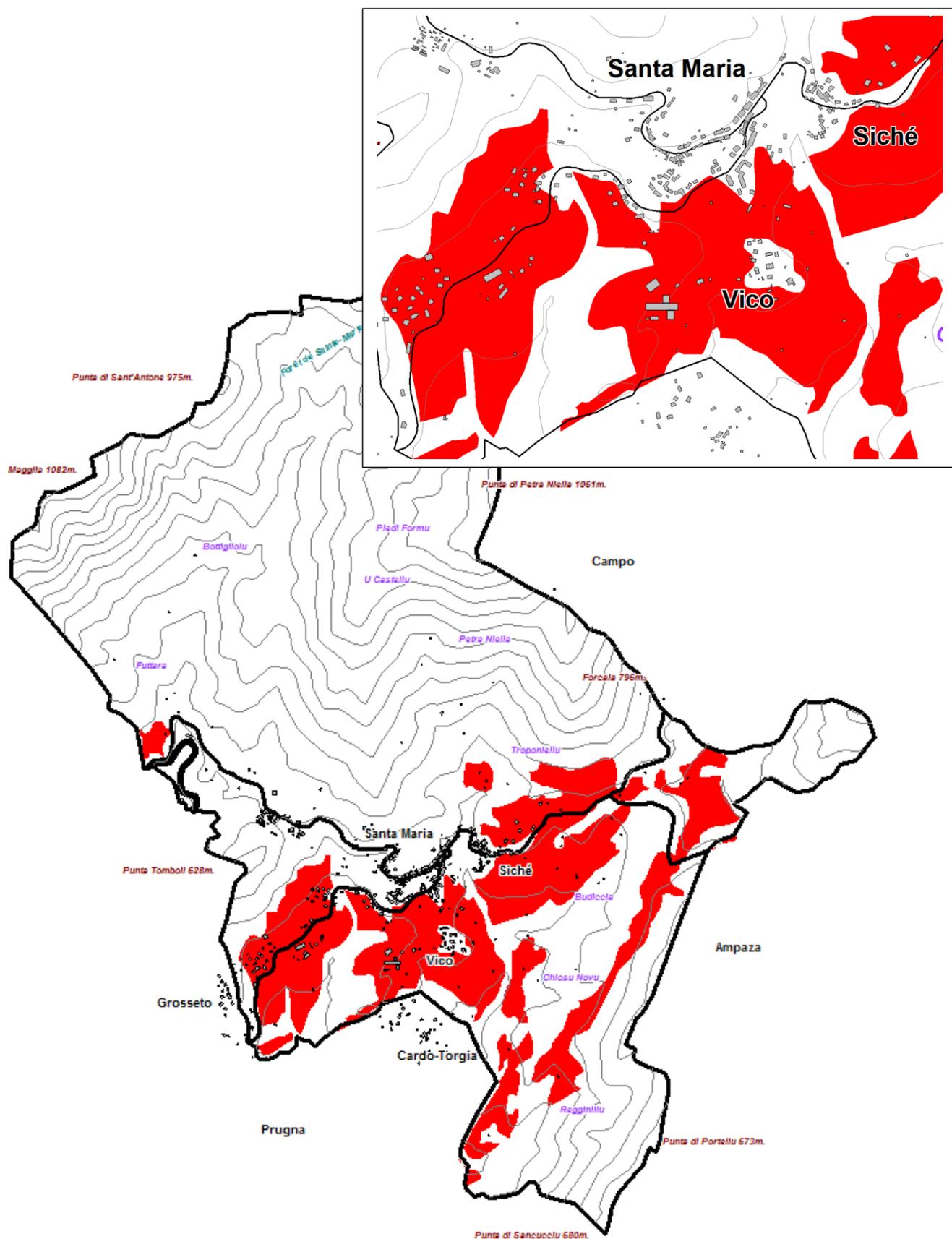


**Pentes inférieures à 15% : 154ha**

**Pentes inférieures à 15% hors carte communale : 135,4ha**

**Pentes inférieures à 15% hors formes urbaines : 146ha**





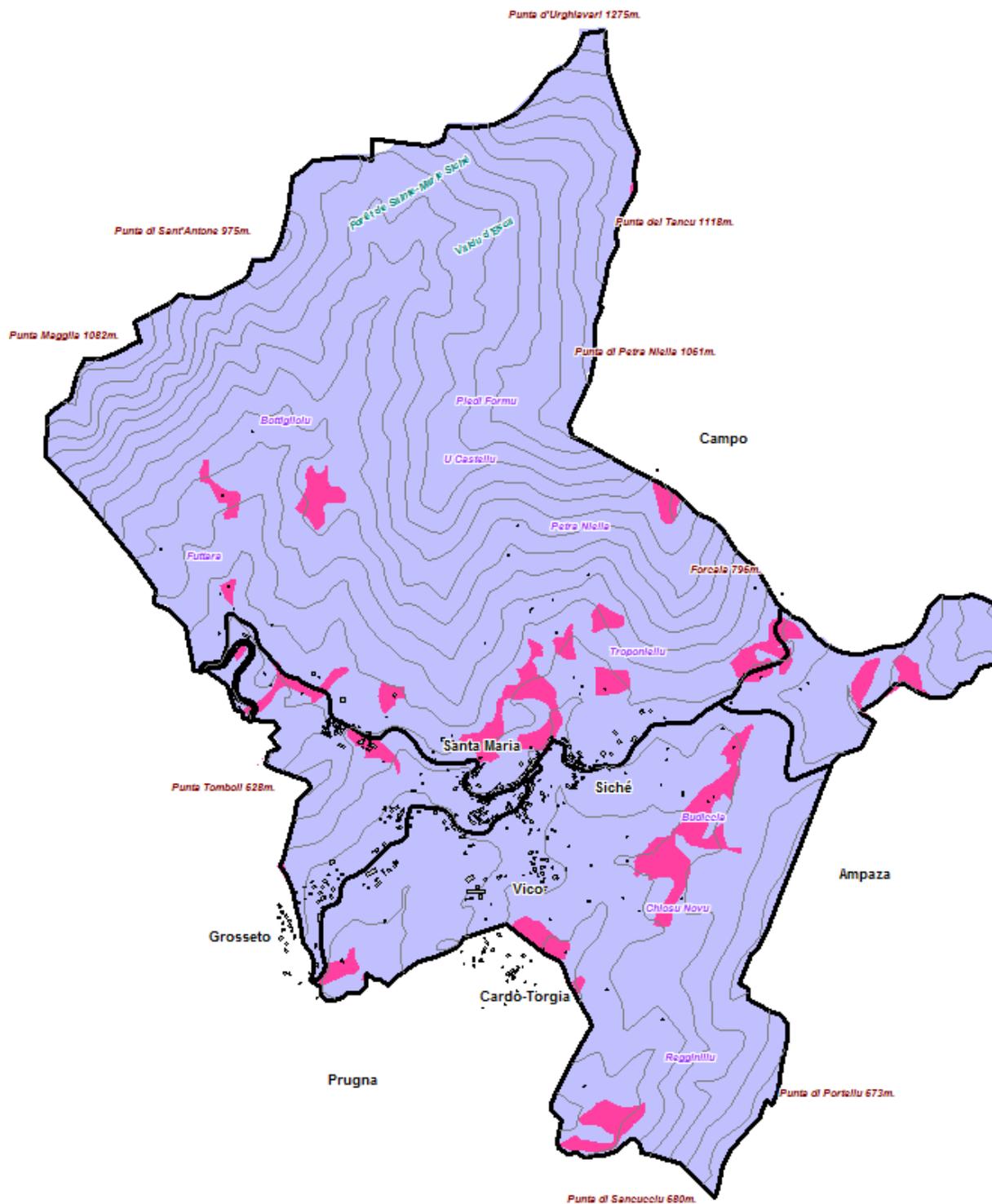
**Fortes potentialités cultivables : 152,5 ha (Source Sodeteg)**

**Fortes potentialités cultivables hors carte communale : 133,3 ha**

**Fortes potentialités cultivables hors formes urbaines 146,7 ha**

**Fortes potentialités cultivables et pentes < à 15% : 65,5 ha**

**Fortes potentialités cultivables hors carte communale opposable et hors pentes supérieures à 15% : 53.6 ha**



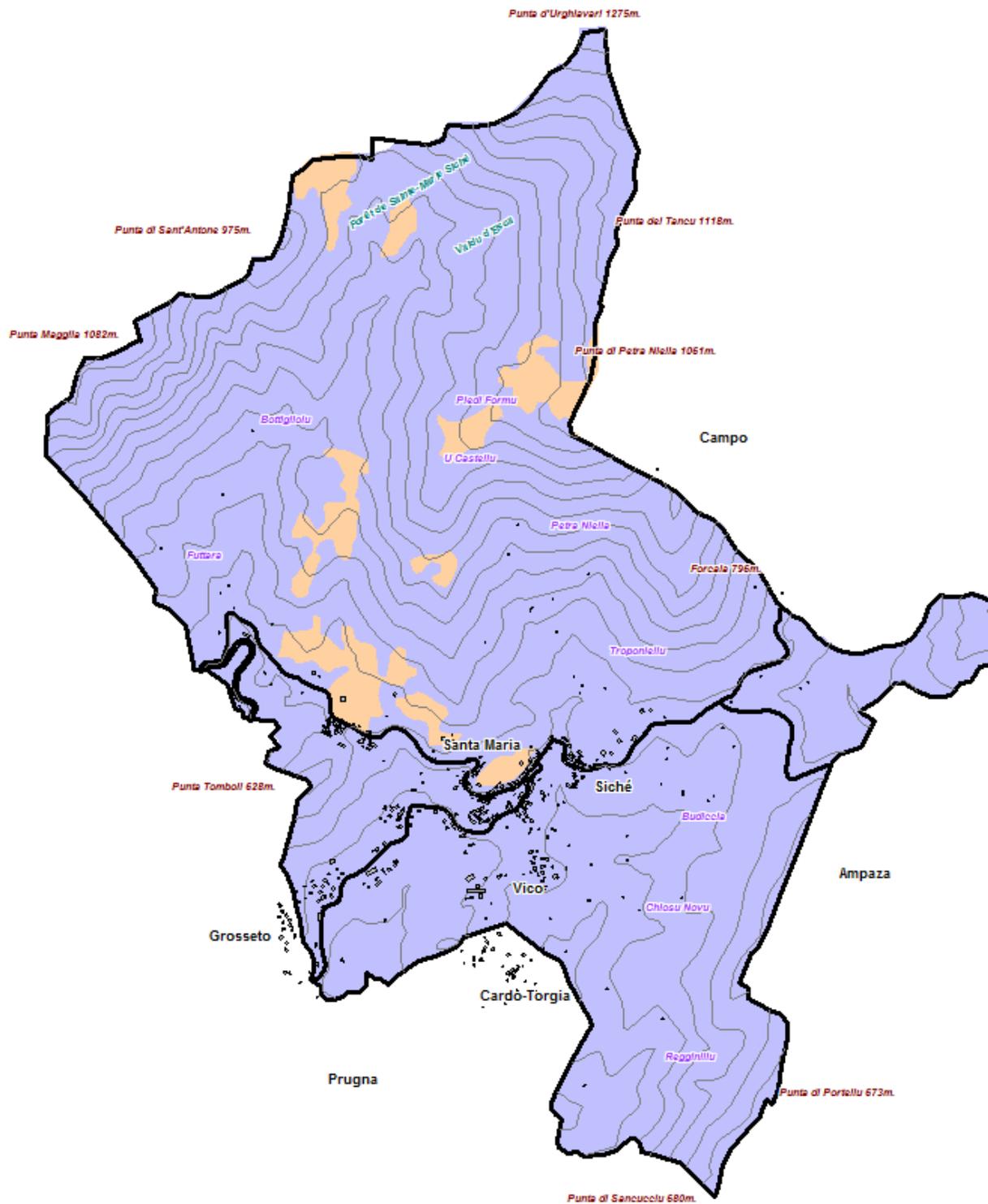
**Parcours améliorables à forte potentialité 56,9ha (Source Sodeteg)**

**Fortes potentialités améliorables hors carte communale : 55,9 ha**

**Fortes potentialités améliorables hors formes urbaines : 56,8 ha**

**Fortes potentialités améliorables et pentes < à 15% : 11,2 ha**

**Fortes potentialités améliorables hors carte communale opposable et hors pentes supérieures à 15% : 11,1 ha**



**Pastoral améliorabile de potentialité moyenne 55,2ha** (Source Sodeteg)

**Pastoral améliorabile de potentialité moyenne hors carte communale : 54,4 ha**

**Pastoral améliorabile de potentialité moyenne hors formes urbaines : 54,9 ha**

**Pastoral améliorabile de potentialité moyenne et pentes < à 15% : 10,2 ha**

**Pastoral améliorabile de potentialité moyenne hors carte communale opposable et hors pentes supérieures à 15% : 10,1 ha**